



ᓄᓇᓂᓪᓗ ᓄᓇᓂᓪᓗ
Nunavut Maligaliurvia
Legislative Assembly of Nunavut
Assemblée législative du Nunavut

COMMUNIQUÉ

Les députés de la 4^e Assemblée législative établissent les priorités de leur mandat

IQALUIT, Nunavut (le 24 février 2014) – Le caucus de tous les députés de l'Assemblée législative s'est réuni à Kugluktuk du 18 au 21 février 2014 pour établir les domaines d'action prioritaires au cours de leur mandat.

« À la suite de notre rencontre, tous s'entendent pour dire que notre gouvernement servira au mieux les intérêts du Nunavut en mettant l'accent sur des objectifs bien définis, réalistes et réalisables. *Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble* servira de fondement à notre mandat et de point de référence sur lequel les Nunavummiut pourront s'appuyer pour mesurer nos réussites à titre de représentants élus », a déclaré le premier ministre Peter Taptuna.

Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble énonce quatre thèmes prioritaires :

- L'autonomie et l'optimisme par le biais de l'éducation et de la formation;
- Des familles en santé vivant dans des collectivités fortes et résilientes;
- La croissance économique fondée sur le développement responsable de tous les secteurs;
- La bonne gouvernance au moyen de l'utilisation judicieuse de nos ressources.

Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble sera déposé à l'Assemblée législative à l'occasion du discours du Trône qui sera prononcé à la suite de l'examen par l'Assemblée du budget des immobilisations 2014-2015. Le discours du Trône, aussi appelé discours d'ouverture du commissaire, présentera un certain nombre de mesures particulières sous chacun des thèmes prioritaires.

« Le prochain budget de notre gouvernement ainsi que les plans d'activités des ministères et des sociétés d'État du Nunavut, qui seront présentés lors de la session du printemps de l'Assemblée législative, mettront l'accent de manière détaillée sur les ressources nécessaires à la réalisation des priorités énoncées dans le document *Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble* », a indiqué le ministre des Finances, Keith Peterson.

Au cours de ses délibérations, le caucus a également convenu de mettre en place certaines initiatives bien précises afin de renforcer la gouvernance territoriale, notamment :

- La présentation d'une législation pour la tenue d'élections à date fixe. Des modifications à la *Loi électorale du Nunavut* seront présentées le mois prochain afin de prévoir la tenue d'élections générales territoriales tous les quatre ans. Par conséquent, la prochaine élection générale aura lieu le dernier lundi d'octobre 2017. Le caucus a convenu que cette mesure offrira au gouvernement un cadre temporel transparent, prévisible et gérable en vue d'atteindre ses objectifs.
- La convention prévoyant la tenue d'un examen à mi-mandat du rendement du Conseil exécutif (Conseil des ministres) se poursuivra. En prévision de l'adoption prochaine de la législation concernant la tenue d'élections à date fixe, le caucus a convenu que le prochain examen de mi-mandat aura lieu à l'automne 2015. Le caucus a également convenu que l'examen sera élargi par rapport aux exercices antérieurs pour inclure des questions comme la taille du Conseil exécutif, la structure des comités permanents de l'Assemblée législative et la progression du gouvernement dans la réalisation des priorités énoncées dans *Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble*. L'examen sera effectué en public.
- L'adoption d'un code de conduite pour les députés de l'Assemblée législative. Le code fixera des attentes claires pour les députés concernant leur comportement en public dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions.
- La tenue d'un référendum à l'échelle du territoire en 2016 concernant l'aliénation des terres municipales conformément à l'article 14.8.4 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Le dernier référendum sur cette question a eu lieu en 1995. Le prochain scrutin sera administré par Élections Nunavut conformément aux dispositions de la *Loi sur les référendums* récemment adoptée. Les Nunavummiut devront décider si les restrictions actuelles concernant l'aliénation des terres municipales doivent être maintenues ou non.
- Les examens obligatoires prévus par la *Loi sur l'éducation*, la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur la protection de la langue inuit* seront exécutés au cours du mandat de la 4^e Assemblée législative.

Les travaux de la 1^{re} session de la 4^e Assemblée législative reprendront le 6 mars 2014.

Les débats de l'Assemblée législative seront diffusés en direct dans l'ensemble du Nunavut par l'entremise des services de câblodistribution et par le service de diffusion directe par satellite.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Steve Mapsalak, député
Président du caucus de tous les députés
Tél. : (867) 975-5000